



Réseau Semences Paysannes

Biodiversité des semences et plants dans les fermes

3, avenue de la Gare

47190 Aiguillon

Tel : 05 53 84 44 05 Fax : 05 53 84 69 48

Mail: contact@semencespaysannes.org

www.semencespaysannes.org

Rapport d'activités

01/10/2015-30/09/2016



Voté par l'AG le 18 décembre 2016

SOMMAIRE

Introduction

1/ Activités 2016

Axe 1 : Se rencontrer et s'organiser collectivement pour développer les actions de terrain

Axe 2 : Ouvrir les droits des paysans sur les semences

Axe 3 : Communiquer pour être reconnus

Axe 4 : Participer à la reconnaissance scientifique des semences paysannes

Axe 5 : Accompagner le maintien et le renouvellement de la biodiversité cultivée

2/ Vie du Réseau

3/ Financements 2016

Annexe : Liste des membres du RSP en décembre 2016

Introduction

L'année 2016 a été émaillée de signaux inquiétants annonçant l'offensive des grands groupes agrochimiques pour imposer de nouveaux OGM dans nos champs et nos assiettes. Il s'agit d'un ensemble de biotechnologies « nouvelle génération », qualifiées abusivement par l'industrie d'« édition de gènes » (mutagenèses - dirigée, assistée par marqueurs-, cisgénèse, intragénèse oligonucléotides, méga-nucléases, TALEN, CRISPR Cas 9...). Elles permettent d'activer ou d'inactiver une partie du génome, ou d'insérer un fragment d'ADN de la même espèce ou d'une autre espèce.

En France, l'inévitable débat sur le statut juridique de ces nouveaux OGM s'est cristallisé au sein du Haut Conseil des Biotechnologies et a révélé un fort degré de collusion entre pouvoir public et semenciers industriels. Pour ces derniers, la dérégulation est la seule option pour s'intégrer au mieux au futur marché libre transatlantique (CETA et TAFTA). Le discours porté par Limagrain, le « fleuron semencier national », est édifiant et impeccablement relayé par le gouvernement. Ainsi les dites « nouvelles techniques de sélection » ne sauraient être considérées comme OGM et échapperaient aux obligations coûteuses d'évaluation, de traçabilité et d'étiquetage.

2016 a aussi été marquée par le contexte de méga-fusions entre multinationales de l'agrochimie¹ et par l'émergence d'un nouveau consensus entre industriels semenciers : la future UPOV 2021 serait celle d'un nouveau COV encore plus exclusif se rapprochant du brevet².

Face à ce contexte d'« enclosure »³, le RSP, via son rôle d'animation du Collectif Semons la biodiversité et son implication dans divers espaces, a contribué à son échelle et avec ses membres à militer pour la reconnaissance des droits de paysans et des jardiniers sur les semences. Ainsi l'autorisation des échanges de semences entre paysans dans le cadre de l'entraide agricole est désormais inscrite dans la loi Biodiversité finalisée durant l'été dernier. Nous avons également pu enclencher une dynamique nationale pour tenter de limiter l'impact des brevets sur le vivant à travers cette loi. Au niveau des nouveaux OGM, un recours en Conseil d'État visant initialement à contester l'exclusion de la mutagenèse du champ de la réglementation OGM a permis de porter le débat au niveau européen avec une position forte.

Toujours dans le champ politique, nous avons approfondi notre réflexion sur l'horizontalité en partant du principe que « *l'élaboration de l'alternative doit déjà elle même consister en l'expérimentation d'une telle démocratie, c'est à dire en l'expérimentation d'un commun politique* » (Dardot P., Laval C. 2016). Plusieurs actions et propositions ont été développées en ce sens :

- une réflexion sur les Communs a été initiée suite aux débats sur la mise en place de l'identifiant Semences Paysannes en Réseau ;
- les groupes de sélection participative blé et tomates se structurent, notamment en formalisant leur règles d'usage ;
- de nouvelles actions de mise en réseau national ont été développées, sur le maïs par exemple ;
- un mécanisme de financement de la sélection participative en potagère a été finalisé à travers le partenariat avec Biocoop ;
- une proposition de décentralisation de l'animation en région a été affinée....

Bonne lecture !

1 Le désormais « club des trois » (Monsanto/Bayer, Chemchina/Syngenta, Dupont/Dow) contrôle 75 % du marché des semences ;

2 Intégration des marqueurs moléculaires pour mieux tracer les plantes sous COV et suspension de l'exception du sélectionneur pendant 5 ans ;

3 En référence à la privatisation des communaux qui s'est opéré au XVIème et XVIIème siècle et qui ont marqué la fin des droits d'usage des communautés paysannes tels que les droits de pâture, de glanage...

1. Activités 2016

AXE 1/ La mise en réseau : se rencontrer et s'organiser collectivement pour développer les actions de terrain

Partage des savoirs et formations

Plusieurs formations ont été dispensées par les salarié-e-s en 2016, notamment:

- 1 formation « Panorama des initiatives de gestion collective de la biodiversité en France » ;
- 1 formation réglementaire concernant l'activité de production de céréales panifiables adaptée au contexte de responsable d'exploitation conduite en bio ;
- 1 formation réglementation semences et agriculture biologique à destination des contrôleurs Ecocert ;
- 3 formations sur la sélection collaborative ;
- Formation de formateurs : deux animateurs (CETAB et ARDEAR Rhônes Alpes, accompagné par le RSP) ont pu répliquer le module 1 sélection collaborative dans leur région en l'adaptant.

Le travail de mise en réseau autour de la formation a continué en 2016 : les différents formateurs ont été enquêtés et mobilisés, un diaporama de présentation du RSP a été mis à disposition. La matière pour constituer un premier catalogue de formation est prête : celui-ci devrait voir le jour début 2017.

Le RSP continue de s'impliquer avec Pétanielle, Nature et Progrès Tarn et l'ADEAR du Tarn, dans la formation « du grain au pain » à destination de porteurs de projets paysan boulanger (Inéopole, Brens).

Un bulletin interne a été publié (le second est prévu pour la fin de l'année).

Mise en réseau des expériences de sélection paysanne

En France

Les actions de mise en réseau sont quotidiennes : « individuelles » (recherches d'expériences, de contact-ressources, réponses à des questions juridiques et réglementaires...), ou collectives via les rencontres liées aux divers programmes et via l'animation et la modération des listes internet « plantes » et « membres ».

Les projets de sélection collaborative constituent eux aussi des leviers importants de mise en réseau (voir Axe 4, p.13). Parmi eux, on détachera les échanges et le travail collectif effectué dans le cadre du programme Diversifood.

Le RSP a continué son implication en termes de suivi et de mise en réseau dans les Casdar agroécologie portés par l'ADEAR 32 (participation au second comité de pilotage janvier 2016) et Pétanielle (participation au comité de pilotage final de mars 2016).

Nous nous sommes impliqués dans l'organisation de la rencontre nationale du groupe blé portée par le CETAB, qui a eu lieu les 16 et 17 juin. 140 praticiens ont pu échanger autour des résultats de l'essai comparatif entre variétés populations issues de la sélection participative et variétés commerciales (voir Axe 4,



p.13), de la visite de la collection vivante de blés du CETAB et d'ateliers pratique de panification (caractérisation des gluten en comparaison entre variétés modernes et variétés paysannes/anciennes ; comparaison de la dégradation du réseau gluténique entre levain et levure). Les 2 soirées dédiées à des conférences ont été ouvertes au grand public.

En Europe

Au niveau européen, le RSP a monté un projet d'échange qui a permis à un jeune volontaire belge Robin Réveillon de développer un travail de mise en réseau au Benelux durant 8 mois. Accueilli par Li Mestère, Nature et Progrès Belgique, le MAP et Seed, son travail a contribué à structurer la coordination des acteurs des semences paysannes et citoyenne (appelée coordination Meuse Rhin Moselle) et à jeter les bases d'une rencontre européenne LLD prévue pour le printemps 2017. L'AG de la Coordination européenne LLD a d'ailleurs eu lieu dans la cadre du salon Valériane où une après-midi d'échange a été consacrée aux semences paysannes. Le portage financier et administratif de cette mission a été effectué par l'association Échange & Partenariat sollicitée par le RSP.

De plus, un nouveau projet de mise en réseau européen (Cerere) a été accepté. Il permettra de financer des actions de mise en réseau sur les céréales et du travail de veille concernant le sanitaire et les brevets pendant 3 ans (2017-2019). Au niveau des organisations paysannes, le RSP, Rete Semi Rurali en Italie et Red de Semillas en Espagne sont partenaires. Au niveau de la recherche française, l'INRA est partenaire avec l'équipe de Véronique Chable ainsi que l'ITAB.

Groupes plantes

Voir axe 4 p.13 – activités générales par Groupes plantes & sélection participative.

Autre dossiers de mise en réseau

Mesure agro-environnementale Préservation des Ressources Végétales (MAE PRV)

Il s'agit d'une MAE (aide à l'ha) qui ambitionne de favoriser la culture de variétés végétales adaptées aux conditions locales et régionales et menacées d'érosion génétique. Dans le cadre de la nouvelle PAC, plusieurs membres ont manifesté le souhait d'avoir une réflexion commune sur ce dossier et ont entamé des démarches auprès des autorités pour que les semences paysannes bénéficient de cette mesure.

En 2016, les négociations ont repris et ont donné des résultats différenciés selon les régions. Outre le Nord pas de Calais, seule région où la nouvelle PRV est opérationnelle, 8 régions sont concernées par l'ouverture dans les Programmes Régionaux de Développement Agricole et Rural (PRDAR) de la mesure MAE PRV. La situation des négociations dans ces régions varie : proposition d'ouverture à d'autres espèces que fruitières, participation des membres du RSP aux comités d'experts régionaux ou non, implication des conservatoires. Les régions où les membres du RSP sont impliqués activement : Aquitaine et Rhône-Alpes. Les régions où ils ont été sollicités : Bourgogne, Midi-Pyrénées, Centre. Face aux différentes contraintes (techniques, gouvernance...) vécues par les groupes, le RSP a envoyé un courrier au Ministère fin mai pour rappeler l'existence des collectifs « experts » en Région, poser les grandes lignes de nos propositions et demander que le Ministère se fasse le relais de ces points dans les DRAAF.

Une certaine demande existe toujours pour se coordonner au niveau du RSP sur les questions de fonds liées à cette mesure (critères du cahier des charges, adéquation de l'aide surfacique aux besoins des paysan-n-es, possibilité d'adéquation avec les différentes étapes de la gestion dynamique, relations avec les structures qui portent déjà un plaidoyer sur les autres MAEC....)

La liste MAE PRV a été animée sur ces questions durant le premier semestre.

Atelier Paysan

Le RSP a reçu une proposition de collaboration avec l'Atelier Paysan pour un premier recensement des besoins en termes d'outils et de petites machines spécifiques à notre travail sur les semences paysannes. Il s'agit aussi de répertorier les machines existantes auto-construites. Un premier travail a été fait en ce sens et devrait se poursuivre l'année prochaine. L'atelier paysan est un collectif de recherche et développement, et

d'auto-construction participative d'outils et de matériel agricole pour une réappropriation des savoirs paysans et pour l'autonomisation. Les outils sont construits d'une manière participative lors de journées de formation.

AXE 2/ Ouvrir les droits des paysans sur les semences



L'année 2016 a été riche en actualités juridiques tant au niveau national, européen qu'international.

- **En France**

Veille juridique : La veille paraît tous les 15 jours (diffusion sur liste mail dédiée et mise en ligne sur le [site internet du RSP](#)). Une veille sur la thématique pesticides et abeilles est également assurée en alternance avec Inf'OGM. Cependant, pour des raisons d'orientations internes, de priorisation dans les deux structures et également face au constat de la difficulté de trouver un relais financier et humain dynamique de la part des utilisateurs de la veille pesticides et abeilles, Inf'OGM et le RSP n'alimenteront plus cet outil à partir de 2017.

Depuis début 2016, Emilie propose à tous les membres, après chaque conseil d'administration, un temps d'échange. En se basant sur le compte-rendu du dernier CA, une réunion téléphonique est ainsi proposée sur la liste membres afin d'aborder ensemble les questions réglementaires et politiques.

Dossier Meunerie à la ferme

Suite à une recrudescence des contrôles de terrain en 2015, une réflexion et un travail collectif se sont engagés au sein du groupe meunerie-boulangère, afin de défendre le statut de paysan transformant sa propre production. Cela implique ne pas accepter l'application de la réglementation actuelle de l'exploitant de moulin qui a été pensée pour les meuniers (métier bien identifié et distinct). Il s'agit ici d'abord de la reconnaissance entière de la transformation comme faisant partie du métier agricole et ensuite d'aller vers un cadre réglementaire qui est adapté aux pratiques du « paysan-transformateur ». Sur ce dossier, une implication forte de deux membres fondateurs du RSP, à savoir la FNAB et la Confédération Paysanne, a permis d'enclencher une prise de contact avec les administrations concernées (Douanes, Ministère de l'agriculture).

Nouvelle Réglementation fruitier

La mise en place de la directive 2008-90 et de ses trois directives d'application de 2014 amènent des changements à suivre pour les petits pépiniéristes et les associations de conservateurs. Suite aux sollicitations reçues, un premier travail d'analyse rapide de ces textes et des changements à venir a été réalisé avec la Confédération Paysanne. Le dossier devra certainement être creusé en 2017.

Bilan plaidoyer loi Biodiversité (collectif « Semons la biodiversité »)

A travers son implication importante (animation et contribution sur le fond) au sein du Collectif Semons la Biodiversité⁴, le RSP a suivi l'ensemble de ce projet de loi.

Après deux années et demie de discussion et un recours auprès du Conseil Constitutionnel, la loi a été définitivement publiée au Journal Officiel le 09 août dernier. Le bilan est mitigé.

Au niveau du droits des paysans d'échanger des semences, les échanges entre paysans de semences de variétés non protégées par un COV sont désormais autorisés dans le cadre général de l'entraide agricole et ne sont plus contraints à l'appartenance des paysans au même GIEE (article 12).

Concernant les échanges entre jardiniers (article 11), le droit d'échanger gratuitement des semences et plants n'appartenant pas à des variétés enregistrées au catalogue officiel entre jardiniers amateurs est à présent clairement inscrit dans la loi. Cet article réduit par contre cette reconnaissance aux seules variétés

4 Pour détails voir <http://www.semonslabiodiversite.com/projet-de-loi-biodiversite/>

du domaine public et impose aux échanges à titre gratuit entre amateurs le respect de règles sanitaires spécifiques à la production des semences commerciales.

Quant à la reconnaissance de la vente de ce type de semences à destination des amateurs, cela a été inscrit dans le texte par les parlementaires. Cependant le Conseil constitutionnel a supprimé cette partie de l'article 11 : en effet les parlementaires avaient ici réduit la possibilité de vente uniquement aux associations loi 1901, et créaient ainsi selon le juge une « inégalité devant la loi » pour les autres acteurs potentiels pouvant pratiquer cette vente.

Le RSP a toujours défendu que la circulation des semences à destination des amateurs n'implique pas l'obligation d'inscription de la variété au catalogue⁵. Les textes en vigueur n'ont donc jamais interdit la circulation de ces semences entre et à destination des amateurs. Au final, l'article 11 ne fait donc que reconnaître positivement une partie de ce droit (uniquement les échanges à titre gratuit) en rajoutant une contrainte supplémentaire (règles sanitaires) très dangereuse pour la biodiversité .

Au niveau de la **brevetabilité des traits natifs**, la loi (article 9) interdit désormais les brevets français sur les plantes et les animaux issus de croisement ou de sélection « classique » (y compris les éléments qui les constituent et les informations génétiques qu'ils contiennent). Il s'agissait ici de préciser clairement le droit car une décision juridique de l'Organisation Européenne des Brevets de mars 2015⁶ a jugé que les textes en vigueur n'empêchaient pas la brevetabilité d'un produit (à savoir une plante), même si ce dernier était issu d'un procédé non brevetable (à savoir le croisement et la sélection classique).

Si cette précision était nécessaire, elle ne permet pas à elle seule de régler la question des brevets qui touchent les « traits natifs » (c'est à dire les caractéristiques qu'une plante possède naturellement, et qu'un paysan ou un jardinier peuvent reproduire chez eux). En effet, le droit actuel permet de faire porter les brevets sur différents types d'objets : un brevet peut concerner un procédé, mais il peut aussi porter sur des « produits » tels que de la matière biologique⁷ ou encore une information génétique (étape ultime de la dématérialisation, car il s'agit ici du lien identifié entre une partie du génome et une caractéristique spécifique comme la résistance à un puceron). En pratique, les brevets sur ces « produits » s'étendent à toutes les plantes qui expriment les propriétés déterminées dans le brevet. Le poivron que vous avez sélectionné sur la base de pratiques paysannes pourrait lui aussi détenir les mêmes propriétés de résistance à un puceron que celles comprises dans une information génétique brevetée... Avec son article 10 , la loi biodiversité a donc également limité la portée des brevets portant sur une matière biologique : si un tel brevet est octroyé, alors il ne protégera pas la plante obtenue par une sélection classique ou un croisement et qui aurait les mêmes propriétés que la matière biologique brevetée. Cette limitation s'applique en France à la fois à la portée des brevets français et des brevets européens.

Par contre les parlementaires ont supprimé du texte lors de la dernière lecture la limitation des brevets portant sur une information génétique : on identifie donc clairement ici un enjeu pour les entreprises déposant ce type de brevet et on comprend également que le gouvernement est loin d'avoir réglé la question de la brevetabilité des traits natifs malgré son affichage.

Concernant **les nouveaux OGM**, la majorité des parlementaires et le gouvernement n'ont pas souhaité soutenir les propositions collectives suivantes soutenues par Semons la Biodiversité : moratoire sur la culture des VrTH (variétés rendues tolérantes aux herbicides) et réglementation des nouveaux OGM (faussement appelés NBT).

5 Le décret de 1981 encadrant la commercialisation des semences demande l'inscription de la variété au catalogue officiel avant toute commercialisation. Cependant ce décret concerne les semences vendues « en vue d'une exploitation commerciale » de la récolte, c'est-à-dire à des professionnels qui vont tirer un revenu agricole et non à des amateurs.

6 Décision G2-13 de la Grande Chambre de recours de l'Organisation Européenne des Brevets

7 Une matière biologique est une « *matière contenant des informations génétiques et qui est auto-reproductible ou reproductible dans un système biologique* » . Concrètement, il peut donc s'agir d'une plante ou de ce qui compose la plante (graines, fruits, cellules).

Décret d'application de la loi COV sur les ressources génétiques

Suite à la promulgation du Décret n° 2015-1731 du 22 décembre 2015 relatif à la conservation des ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation⁸, qui reconnaît de manière intéressante la gestion dynamique in situ⁹, une nouvelles section du CTPS¹⁰ relative à la conservation des ressources phytogénétiques a été mise en place. Le RSP et ses membres y sont impliqués¹¹. La section s'est réunie pour la première fois en septembre 2015.

En pratique, nous nous orienterions donc vers une procédure de reconnaissance officielle des gestionnaires de ressources phytogénétiques conservées in situ à la ferme et d'agrément des collections.

L'année 2017 sera donc importante pour analyser collectivement la mise en place pratique de ce nouveau cadre présentant une ouverture pour notre travail : il faudra déterminer ensemble quelle structure est pertinente pour devenir gestionnaire de collection (les Maisons des Semences Paysannes, le RSP, les deux?) et quelles ressources seraient partagées en tant que ressources patrimoniales en étant attentifs aux contraintes administratives ainsi qu'aux risques de biopiraterie en lien notamment avec la question de la gestion des données .

Haut Conseil aux Biotechnologies (HCB)

L'année 2016 a été marquée par une situation de blocage au Haut Conseil des Biotechnologies qui a conduit à la démission du RSP en avril 2016. Pour rappel, le HCB est une instance d'évaluation censée éclairer le gouvernement sur les dossiers concernant les biotechnologies. Il se compose de deux comités : le Comité scientifique (CS) et le Comité Économique Éthique et Social (CEES). Jusqu'à sa démission en avril, le représentant du RSP assurait la vice présidence du CEES et siégeait donc au bureau, instance exécutive encadrant les deux comités.

En début d'année, l'avis divergent d'un membre du Comité scientifique (M. Bertheau) sur les dites « nouvelles techniques de sélection » (NBT)¹² a été censuré et le HCB a rendu publique une première contribution en omettant cet avis divergent : la note du Comité scientifique était ainsi lissée et se permettait de faire des recommandations juridiques (en faveur d'une déréglementation) sans être compétent dans ce domaine. Ses conclusions principales passaient notamment sous silence les effets non intentionnels provoqués par l'utilisation de ces nouvelles techniques OGM. Se basant sur cette contribution, le gouvernement a déclaré publiquement son choix de déréglementer ces nouveaux OGM¹³. Cette censure est la conséquence de dysfonctionnements récurrents dans la « gouvernance » interne et du noyautage de cette institution par les industriels. On peut en fait parler plutôt d'un nouveau fonctionnement mis en place pour permettre le retour des représentants de l'industrie (GNIS, FNSEA) qui avaient démissionné du premier HCB. La [lettre de démission](#) de Patrick qui représentait le RSP revient plus en détail sur ces entorses à la démocratie ainsi qu'une [petite vidéo](#) grand public montée pour l'occasion (voir Axe 3 Communication, p.11) Face à l'absence d'évolution du fonctionnement interne du HCB, à la non publication de l'avis divergent et aux prises de positions gouvernementales résolument pro OGM (choix de déréglementer en se basant sur la note du CS), les 7 organisations « anti-OGM » dont le RSP ont démissionné collectivement¹⁴.

Durant le deuxième semestre, ces organisations ont tenté sans succès de saisir le Défenseur des Droits pour

8 <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031680467&dateTexte=&categorieLien=id>

9 La Conservation in situ est défini dans ce texte comme « la conservation d'une ressource phytogénétique par son maintien, sa reconstitution, et, le cas échéant, la **gestion dynamique** d'une population d'espèces viables, dans son milieu naturel et dans le milieu où se sont développés ses caractères distinctifs ». Il s'agit ici de comprendre que « le milieu où se sont développés ses caractères distinctifs » représenté le milieu agricole cultivé, pour ce qui est des variétés cultivées.

10 Comité Technique Permanent de la Sélection

11 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033136842&dateTexte=&categorieLien=id>

12 Voir CP commun à ce sujet

http://www.semencespaysannes.org/nouvelles_technique_modificat_genetique_haut_115-actu_325.php#date325 à lire avec la suite de l'actu :

http://www.semencespaysannes.org/7_organisat_paysannes_societe_civile_boycotte_115-actu_326.php#date326

13 http://semencespaysannes.org/nouveaux_ogm_sept_organisat_societe_civile_pa_115-actu_345.php

14 http://semencespaysannes.org/nouveaux_ogm_7_associati_societe_civile_claqu_115-actu_335.php

dénoncer dysfonctionnements et conflits d'intérêt au sein du HCB¹⁵. Le RSP et la Confédération Paysanne ont également été entendus à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPEST) en avril¹⁶ puis en octobre¹⁷ 2016 : les responsables de l'OPEST semblent également avoir déjà pris partie pour déréglementer ces nouveaux OGM.

Voir extrait intervention ci dessous des représentants de la Confédération Paysanne et du RSP sur ce dossier

https://www.youtube.com/watch?v=_uqHPA7lQv&t=13s

<https://www.youtube.com/watch?v=QtojExlQDKwA&t=30s>

Recours VRTH¹⁸ en Cour de Justice Européenne

En 2015, neuf organisations (dont le RSP) ont posé un recours au Conseil d'État pour contester la culture de plantes tolérantes aux herbicides et l'exclusion de la mutagenèse du champ de la réglementation OGM. Concrètement, cette exclusion permet à des variétés de colza et tournesol rendues tolérantes aux herbicides d'être commercialisées et mises en culture sans l'encadrement adéquat : ce sont donc des OGM cachés.

Au cours de l'été 2016, le Conseil d'État a convoqué une audience où les organisations dont le RSP ont pu faire entendre leur voix. En face d'eux, le gouvernement.

En septembre dernier, le Conseil d'État a décidé d'interroger la Cour de Justice Européenne (CJUE) sur les points suivants (questions préjudicielles) : la mutagenèse doit-elle rentrer dans le champ d'application de la directive qui régleme les OGM ? Qu'en est-il des nouvelles biotechnologies dont la plupart sont des développements de la mutagenèse ? Si ces techniques ne sont pas réglementées, la présente directive va-t-elle à l'encontre du principe de précaution ? Est-ce que les États peuvent proposer une réglementation nationale concernant les techniques qui ne sont pas dans le champ d'application ?

Initialement, le recours ne concernait que les techniques de mutagenèse classique (celles des VrTH). Dans son argumentation lors de l'audience, le gouvernement a cru bon d'introduire les dites New breeding techniques (NBT = nouveaux OGM) en arguant qu'il fallait les exclure de la réglementation car elles relèveraient de la catégorie « mutagenèse ». Le Conseil d'Etat a pris le contre-pied de cela en questionnant l'application des critères légaux ayant conduit à l'exception mutagenèse (technique estimée « traditionnelle » en 2001) pour les « NBT », et de fait que cette exclusion de facto des « NBT » pouvait contrevenir au principe de précaution. Le suivi de la procédure continuera donc en 2017 et la portée de la procédure, maintenant au niveau européen, sera décisive sur le statut juridique des nouveaux OGM.

• À l'international

Nouveaux OGM

Au cours du premier semestre 2016, la commission européenne devait rendre son avis sur le statut des produits issus des « nouvelles techniques de sélection ». Le RSP, avec quinze autres organisations de la société civile européenne, s'est positionné clairement pour que ces techniques soient bien reconnues comme des « nouvelles techniques de modification génétique des plantes » et que la réglementation européenne sur les OGM leur soit appliquée¹⁹.

Depuis, la Commission européenne ne s'est toujours pas prononcée et certains signaux nous laisse craindre une politique du fait accompli lorsque les premiers nouveaux OGM seront mis sur le marché. L'initiative d'une interprétation juridique est désormais au niveau de la Cour de Justice Européenne (CJUE, voir précédent paragraphe). En effet, la décision récente du Conseil d'État français relative à notre recours sur les VRTH oblige par les question préjudicielles qu'elles posent à la CJUE à une réponse qui sera légalement contraignante sur les nouveaux OGM au niveau de l'ensemble des états membres de l'UE.

Au sein de la société civile, deux rencontres nationales ont eu lieu sur le sujet afin de s'organiser en terme

15 http://semencespaysannes.org/dysfoncti_au_haut_conseil_biotechno_sept_organisations_115-actu_366.php

16 http://videos.senat.fr/video.229318_58119c230f68a.audition-sur-les-nouvelles-biotechnologies--quelles-applications-quel-debat-public--

17 http://videos.senat.fr/video.229318_58119c230f68a.audition-sur-les-nouvelles-biotechnologies--quelles-applications-quel-debat-public--

18 Variétés Rendues Tolérantes aux Herbicides

19 Télécharger la position de la société civile européenne en [français](#) or in [English](#).

d'information et d'action collective (mai et octobre).
Voir aussi [lettre ouverte](#) de 8 organisations à la Commission Européenne.

Actualité brevets au niveau européen

Au delà du travail au niveau français sur la question du brevetage du vivant (sur le texte de la loi Biodiversité, dans le suivi de l'avis politique des sénateurs), le RSP a également été actif dans le suivi de l'actualité européenne sur le sujet.

Membre de No Patent On Seeds, nous avons ainsi soutenu en France les actions de mobilisation contre de brevets européens touchant les plantes, par exemple concernant un brevet de Syngenta sur un poivron²⁰. Une action de masse a été mise en place à échelle européenne sur un second brevet de Syngenta concernant cette fois les tomates²¹.

Avec un suivi effectif de l'actualité européenne sur les brevets, nous avons pu interpeller les décideurs tant au niveau du parlement européen²² qu'au niveau gouvernemental afin que ce dernier appuie des dynamiques intéressantes au niveau européen²³.

Ceci étant, un désaccord de fond se manifeste de plus en plus au sein de No Patent On Seeds. Plusieurs organisations et l'animateur de cette coalition développe une stratégie visant à élargir le plus largement possible la catégorie juridique des procédés essentiellement biologique (PEB) arguant que de tels procédés sont non brevetables et que l'élargissement de cette catégorie pourrait faire tomber ou empêcher un bon nombre de brevet. Les tenants de cette stratégie souhaitent inclure dans ces PEB la mutagenèse aléatoire. Le RSP et d'autres organisations telles que Bio Next ont manifesté leur opposition à ce que la mutagenèse aléatoire soit considérée comme un procédé essentiellement biologique. Pour le RSP et ses partenaires français, cette stratégie est incompatible avec le recours VRTH qui vise en premier lieu les « OGM cachés » issu de mutagenèse.

Evolution des textes réglementaires de l'UE

Deux textes, faisant partie du paquet initial « better regulation » de 2013, sont arrivés en phase finale de négociation au sein des institutions européennes : le règlement contrôle²⁴ est en cours de validation définitive au sein du Conseil européen et le règlement santé des plantes (ou Mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux) a été définitivement adopté²⁵. La commission européenne a prévu l'application de ce dernier texte à partir de janvier 2017.

La proposition de règlement « Production biologique et étiquetage des produits biologiques »²⁶, comprenant des éléments sur les semences, est en phase de « trilogue ».

CETA/TAFTA

Membre du collectif Stop TAFTA, le RSP a pu suivre l'avancée des négociations des accords de libre échange entre UE et Canada et UE et Etats-Unis.

La mobilisation s'est renforcée à partir de février 2016 sur le CETA avec la publication de la version définitive du texte. Après une signature du texte de l'accord lors du conseil européen d'octobre, c'est à présent²⁷ aux parlementaires européens de se prononcer sur le texte avant une ratification par les parlements nationaux des états membres courant 2017.

Les semences sont concernées par les points suivants des accords :

- renforcement des moyens de lutte contre les contrefaçons : dynamique inquiétante dans un contexte de montée du brevetage du vivant et d'application de l'UPOV

20 <http://semencespaysannes.org/brevet-delivre-syngenta-utilisation-poivron-c-115-actu-278.php>

21 <http://semencespaysannes.org/en-france-en-europe-mobilisat-masse-contre-b-115-actu-339.php>

22 <http://semencespaysannes.org/brevet-vivant-non-au-vol-semences-natives-ani-115-actu-307.php>

23 http://www.confederationpaysanne.fr/rp_article.php?id=5233

24 <http://www.semencespaysannes.org/bdf/veille/fiche-veille-1682.html>

25 <http://www.semencespaysannes.org/bdf/veille/fiche-veille-1684.html>

26 <http://www.semencespaysannes.org/bdf/veille/fiche-veille-1716.html>

27 <http://www.semencespaysannes.org/bdf/veille/fiche-veille-1710.html>

- le développement des normes basées sur la science et la coopération réglementaire.
- le dialogue sur les enjeux autour de l'accès au marché des Biotechnologies.

TIRPAA²⁸

La [mobilisation en amont](#) de la réunion du comité directeur du TIRPAA (GB6) d'octobre 2015 a permis de mettre à l'ordre du jour de cette réunion les risques de biopiraterie résultant de l'implication du Traité dans le projet Divseek de dématérialisation des ressources dans des bases de données électroniques en accès libre.

Cet enjeu ainsi que la question principale de la participation des paysans en tant qu'acteurs à part entière dans les discussions concernant leurs droits ont continué à être discutés au cours de l'année écoulée.

Ainsi, après une consultation électronique sur les droits des agriculteurs (outil pas forcément adapté aux pratiques de terrains), une réunion sur les droits des agriculteurs en Indonésie, pays présidant actuellement le comité directeur, a été tenue en septembre. Les représentants de la Via Campesina et du CIP présents à cette réunion ont pu réaffirmer leurs craintes face aux risques liés au développement des OGM et des brevets. Cette réunion a été la première à impliquer pleinement les paysans sur le sujet de leurs propres droits. Il faudra donc attendre la prochaine réunion du comité directeur du TIRPAA en 2017 pour valider cette dynamique d'ouverture et constater si les recommandations émises par les paysans ont été pleinement entendues²⁹.

La question de la cohabitation entre DPI et droits des agriculteurs demeure un sujet de divergence comme le montre le colloque³⁰ qui s'est tenu en octobre à sur les éventuels domaines d'interaction entre le TIRPAA et la Convention UPOV. Les suites de ce séminaire ne sont pas aujourd'hui claires mais la présidence indonésienne du Traité semble vouloir continuer à travailler sur le sujet.

Le groupe de travail ad hoc à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages s'est également réuni en juillet. La Via Campesina était présente et a observé une dynamique positive à confirmer lors de la prochaine réunion de ce groupe de travail (début 2017).

Autres espaces internationaux

- Un projet de déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales est en cours au sein du conseil des droits de l'Homme de l'ONU. La Via Campesina suit ce processus. Les semences font partie des droits concernés. Du 17 au 20 mai ont lieu à Genève la 3eme réunion du groupe inter-gouvernemental sur le sujet³¹.
- Suivi avec La Via Campesina et Aprebes de l'actualité de l'UPOV : espace dans lequel les évolutions du COV sont réfléchies par les industriels pour permettre à ce droit de propriété intellectuelle de cohabiter avec le brevet. On retrouve donc des travaux importants faits pour permettre une description des variétés au-delà des caractères phénotypiques classiques avec des outils moléculaires et biologiques. Les industriels utilisateurs du COV revendiquent également de plus en plus la possibilité de suspendre l'exception du sélectionneur dans les cinq premières années de mise sur le marché d'une variété. Il s'agit pour eux de s'assurer un monopole plus strict sur la variété dans les premières années d'exploitation de cette dernière, qui sont celles de sa rentabilité économique.

28 Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

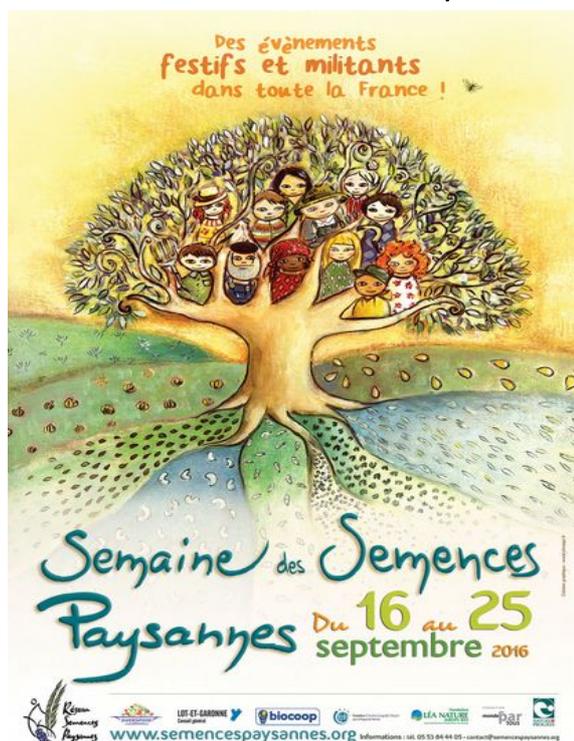
29 <https://viacampesina.org/fr/index.php/les-grands-ths-mainmenu-27/biodiversitt-ressources-gtiques-mainmenu-37/1373-travailler-au-sein-du-traite-international-sur-les-ressources-phytogenetiques-pour-mettre-en-oeuvre-les-droits-paysans>

30 <http://www.ip-watch.org/2016/10/25/farm-saved-seeds-sow-discord-breeders-users-see-clear-definition-upov/>

31 <http://www.semencespaysannes.org/bdf/veille/fiche-veille-1517.html>

AXE 3/ Communiquer pour être reconnu

Semaine des Semences Paysannes



39 événements ont été organisés dans 12 régions. La très grande majorité avait une vocation grand public : cinés et projections-débats, fêtes des battages, marchés paysans, foires aux plantes et bourses aux graines, dégustations, visites de Maisons des Semences Paysannes.... ont constitué autant de lieux et d'activités transversales pour sensibiliser le public sur la thématique des semences paysannes. Les collectifs membres du RSP ont saisi cette opportunité pour mettre en avant leurs divers projets autour de moments participatifs et festifs dans les champs et les fermes.

Cette année, l'accent a été mis sur les nouveaux OGM (voir [le communiqué de presse](#)) étant donné la conjoncture inquiétante et les risques induits pour la biodiversité cultivée (brevets sur le vivant, contaminations, effets imprévisibles pour les écosystèmes et pour la santé humaine...)

Comme l'année dernière, le RSP s'est associé à l'événement « Bio et Local c'est l'idéal », organisé par la FNAB qui est membre fondateur du RSP, ainsi qu'à la Journée de la Transition (organisée par le Collectif pour une transition citoyenne).

Des supports de communication dédiés ont été diffusés : 770 affiches A3, 19 000 flyers. Le livret « Guide pour comprendre la Biodiversité Cultivée », réalisé en partenariat avec Biocoop et réimprimé par le RSP en 2015 a lui aussi été diffusé largement au travers des membres du RSP et du réseau partenaire.

Les associations membres du collectif Semons la biodiversité - qui mènent des actions de plaidoyer pour une reconnaissance positive des droits des paysans sur leurs semences - ont aussi été mobilisées et ont diffusé les outils de communication dans leurs réseaux respectifs.

Semaine pour les Alternatives aux Pesticides (SPAP)

Comme chaque année, le RSP a été partenaire de la SPAP et a relayé sur la liste membre les outils des organisateurs.

Nouveau livre Laurence Dessimoulie

A l'image du premier livre, il s'agira de rencontres entre Laurence et des paysans aboutissant à une recette. Cette fois, le fil conducteur sera l'élevage pour souligner les liens entre biodiversité cultivée et élevée, l'importance des variétés populations dans la nutrition animale et l'autonomie alimentaire des fermes, et au-delà de montrer l'importance des systèmes agraires de polyculture élevage. Le territoire couvert serait celui du grand sud ouest. Le livre sera édité et distribué en partie par les Éditions sud ouest.

Vidéo « Nouveaux OGM épisode d'un débat manipulé »



A l'occasion d'une manifestation organisée en protestation contre la censure du HCB le 6 avril, le RSP et l'association La Troisième porte à gauche ont réalisé une vidéo courte (14 min) revenant sur les événements ayant conduit à la démission de 7 organisations de la société civile et paysanne. Elle a été diffusée sur le web (plus de 1000 vues). Synopsis :

Les grandes firmes agrochimiques et semencières

parviendront-elles à vendre des OGM non étiquetés en Europe ? Une majorité écrasante de la population européenne rejette les OGM et de nombreux États membres ont interdit leur mise en culture. Cependant, les entreprises de l'agrochimie qui développent activement de nouvelles biotechnologies font pression pour diffuser de nouveaux OGM dans nos champs et nos assiettes. Leur stratégie : contourner la réglementation européenne en affirmant que ces OGM « nouvelle génération » ne peuvent être considérés comme des OGM.

<https://vimeo.com/177111592>

Outils de communication

Le travail de refonte du site web a commencé (diagnostic, travail sur un cahier des charges, notamment sur la nouvelle arborescence et les choix techniques). Les objectifs sont de se doter d'un outil efficace pour l'accompagnement et la mise en réseau des membres du RSP (mise en ligne dans une architecture claire des documents ressources, des supports de formations, des supports de communication....) mais aussi capable de mieux aiguiller les demandes du grand public.

Nous avons continué à développer les outils de communication tout au long de l'année :

- Le RSP a participé à l'élaboration d'une carte postale A5³² (rédaction du contenu) sur les Semences Paysanne dans le cadre d'un projet porté par le réseau des Amap de Rhône Alpes.
- Projet de Bande Dessinée sur les nouveaux OGM : la Confédération Paysanne et le RSP souhaitent réaliser une bande dessinée, de petit format, maniable (A5), déclinée en une vingtaine de planches. Le scénario retracerait les grandes étapes de la concentration de l'industrie semencière et de la privatisation du vivant jusqu'à l'émergence des nouveaux OGM : elle mettra en scène, au travers d'une narration, des exemples concrets, notamment via des situations ancrées dans des territoires français emblématiques tels que le Maine et Loire, département où les multinationales des biotechnologies sont présentes directement ou à travers des filiales (Limagrain, Monsanto, Syngenta, Dow Agrosciences). Le RSP a commencé à déposer des demandes de financements pour ce projet.
- La page [facebook Réseau Semences Paysannes](#) est alimentée hebdomadairement.
- Communiqué de presse : de nombreux communiqués de presse ont été élaborés pour réagir à la conjoncture. Ils contribuent à rendre visible le travail politique du RSP et contribuent à appuyer les activités de plaidoyer politique.
- De nombreux contacts avec la presse ont été assurés (accueil, mise en réseau avec les membres, envoi de documents-ressources...). Une partie du résultat de ce travail est consultable sur la [revue de presse](#).

Interventions (conférences, débats et interventions diverses)

Il devient difficile de lister toutes les interventions des membres, administrateurs et salariés au cours de l'année. Nous ne sommes pas en mesure de vous présenter une liste complète des interventions faute de temps pour compiler l'information, mais il est important de noter que les sollicitations augmentent fortement, signe d'une plus grande reconnaissance mais aussi d'une nécessité d'élargir le cercle des intervenants. Voici les principaux cadre dans lesquels nous sommes intervenus en 2016 :

- École d'Agro : une intervention à Montpellier, deux interventions à l'ENITA de Bordeaux ;
- Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPESCT) en avril³³ puis en octobre³⁴ 2016 ;

Voir extrait intervention ci dessous des représentants de la Confédération Paysanne et du RSP sur ce dossier

https://www.youtube.com/watch?v=_uqHPA7lQv&t=13s

32 <http://amap-aura.org/wp-content/uploads/2016/09/Fiche-semence-Recto.jpg>

<http://amap-aura.org/wp-content/uploads/2016/09/fiche-semence-verso.jpg>

33 http://videos.senat.fr/video.229318_58119c230f68a.audition-sur-les-nouvelles-biotechnologies--quelles-applications-quel-debat-public--

34 http://videos.senat.fr/video.229318_58119c230f68a.audition-sur-les-nouvelles-biotechnologies--quelles-applications-quel-debat-public--

<https://www.youtube.com/watch?v=QtojExlQDKwA&t=30s>

- Conférence groupe parlementaire Vert Européen à Bruxelles (mars 2016)³⁵: intervention du RSP sur le statut juridique des mal nommées « Nouvelles Techniques de Sélection » ;
- Salon Bio : Valériane, Marjolaine, Horizon Vert, etc.. ;
- Festival Alimenterre : nombreuses interventions en ciné débat suite aux projections du documentaire « La Guerre des Graines ».

Veille Citoyenne d'Informations sur les Semences (VCI-S)

La veille citoyenne d'information sur les semences. Elle est animée par Frédéric PRAT d'Inf'OGM et résulte d'une mutualisation entre Inf'OGM et le RSP. Une page dédiée a été créée sur le site d'Inf'OGM, l'équipe RSP a contribué à la rédaction³⁶ et la relecture des articles semences du bulletin d'Inf'OGM et la liste de diffusion et de discussions d'informations généralistes sur les semences est alimentée quotidiennement (liste [info-semences]). Cette liste est ouverte à toutes et tous sur demande.

AXE 4/ Participer à la reconnaissance scientifique des semences paysannes

Céréales à paille

La liste mêt blé est dynamique et joue un rôle important dans la mise en réseau des praticiens (échanges de savoirs, d'informations, de semences).

Au sein du groupe céréales à paille, le groupe de sélection collaborative comprend 11 collectifs (Triptolème, Li mestère, ARDEAR Rhône Alpes, Graines de Noé, CETAB, Touzelle, ADEAR 32, ARDEAR du Nord, Pétonnelle, L'or des graines et GAB 65), 77 paysans, 11 animateurs, 10 membres de l'INRA du Moulon, de l'ITAB, du CIRAD et de Purpan. Ce groupe travaille sur le blé tendre, le petit épeautre et le poulard.

Dans le cadre de ce groupe trois actions sont menées :

- la pérennisation des actions de sélection avec l'évaluation dans les fermes de la diversité, des protocoles pour mieux comprendre comment sélectionner des mélanges, des croisements, l'organisation de rencontres, etc.
- des évaluations bilan pour prendre du recul sur ce qui est fait dans le réseau de collectif
- la mise en place d'un règlement intérieur

Ces actions ont été financées par Ecoagri (Fondation de France), par le programme européen DIVERSIFOOD et marginalement par le programme INRA Agribio4.

Le groupe affine aussi son règlement d'usage interne et s'est rencontré début avril pour convenir de règles collectives de gouvernance.

a) La pérennisation des actions

Chaque année en septembre, une réunion est organisée à Paris où tous les membres du groupe sont invités. Cette réunion permet de faire le point sur les projet de recherche en cours, notamment les thèses et la rédaction des articles scientifiques.

Actuellement, deux nouvelles thésardes de l'INRA du Moulon, Emma Forst et Gaelle Van Franck, poursuivent l'accompagnement scientifique sur la question des mélanges : vaut-il mieux sélectionner dans les populations cultivées seules puis mélanger les bouquets de sélection, ou au contraire sélectionner directement dans le mélange ?

Le RSP a appuyé l'organisation des rencontres nationales des Blés Paysans les 16 et 17 juin (CETAB, Port Saint-Marie) qui ont rassemblé une cinquantaine de praticiens, chercheurs et animateurs.

35 <http://greenmediabox.eu/en/ct/120-New-breeding-techniques-Hidden-GMOs>

36 <http://www.infogm.org/6004-biodiversite-menacee-par-droits-de-propriete-brevets?lang=fr>
<http://www.infogm.org/6005-comment-enrayer-erosion-biodiversite-cultivee?lang=fr>

b) des évaluations bilan

Une évaluation bilan a été réalisée. Elle consistait à comparer dans 6 fermes pendant 2 années le comportement agronomique et les qualités nutritionnelles et organoleptiques de :

- x Dix variétés issues de sélection participative et proposées par cinq paysans du projet qui correspondent à un large éventail de types de variétés-populations: 1 variété de pays cultivée et sélectionnée dans la ferme depuis plusieurs années, 1 sélection massale dans une variété de pays, 1 population non fixée issue d'un croisement, 3 mélanges de plusieurs variétés de pays, 2 mélanges de plusieurs (jusqu'à 20) populations issues de croisements simples, 2 mélanges de variétés pays et de populations issues de croisements simples.
- x Deux variétés commerciales, Renan et Hendrix, parmi les plus utilisées en agriculture biologique en France.

Différentes mesures ont été effectuées par l'équipe de recherche de l'INRA du Moulon : à l'échelle de la parcelle (poids de mille grain, rendement, teneur en protéines) et à l'échelle de l'individu sur 25 plantes/parcelle sont réalisées (hauteur, longueur et poids de l'épi, courbure...).

L'importance des différents facteurs varie selon le critère étudié. Par exemple, c'est essentiellement la génétique qui semble influencer sur la hauteur des plantes, les interactions avec l'environnement paraissant moins importantes. Les blés les plus hauts sont le mélange de variétés de pays bourguignon, le Rouge du Roc, Savoysone et Dauphinois. La Japhabelle est sensiblement plus courte que les autres variétés paysannes. Il est donc aisé de prédire la taille des blés car le facteur ferme influera peu. Concernant la teneur en protéines et le rendement, c'est avant tout le potentiel de la ferme qui rentre en compte et les variations climatiques et le précédent (effet année) pour la teneur en protéines.

En général, l'interaction Population x Ferme était plus forte que l'interaction Population x Année sauf pour les barbes et la couleur, indiquant que pour la plupart des variables, les populations se comportent de façon spécifique selon les fermes, ce qui renforce **l'intérêt d'une sélection décentralisée et participative**.

Concernant le rendement, les moyennes générales (sur les 6 fermes et les 2 années), seules 2 variétés populations étaient significativement moins productives que les deux variétés commerciales. Selon les fermes et les années, Renan était la meilleure (sur 1 ou 2 ferme avec des sols riches) ou Hendrix était la meilleure (sur 1 ferme avec un sol riche) ou certaines variétés populations étaient meilleures. Hendrix a eu le taux de protéine le plus faible alors que Renan était dans la seconde moitié. Dans tous les cas, certaines variétés populations avaient des réponses très intéressantes en termes de rendement en grain, production de biomasse et taux de protéine, notamment dans les sols maigres avec moins de potentiels.

Concernant les résultats des analyses nutritionnelles (seulement sélénium, potassium, calcium, zinc, cuivre, lutéine, pentosane), les résultats sont en cours d'analyse avec le groupe.

c) La mise en place d'un règlement intérieur

Cette année, une rencontre d'une journée et demi en avril a permis d'avancer sur la rédaction d'un règlement intérieur. Ce règlement embrasse de nombreux thèmes tels que la définition du groupe, les procédures de prises de décisions, l'arrivée de nouveaux acteurs dans le groupe, l'accès aux semences, la gestion et l'accès aux données, la publication des résultats, le cadre juridique, le départ d'acteurs du groupe, l'exclusion d'acteurs du groupe. Chaque collectif est invité à faire remonter les avis et propositions d'amendements du règlement qui sont discutés lors de la réunion annuelle d'hiver.

d) Autres dossiers

Étude de la diversité microbienne dans les levains des paysans boulangers

Ce projet, BAKERY, est mené par l'INRA de Montpellier et est financé par l'Agence Nationale de la Recherche. Ce projet a pour objectif de lier la diversité des micro-organismes présents dans les levains avec la diversité génétique des blés et les pratiques des boulangers. Le RSP est partenaire de ce projet. Plusieurs paysans boulangers du RSP ont été sollicités pour donner des échantillons de levains et répondre à des questionnaires. Parmi les principaux résultats notons que les levains naturels issus d'agriculture biologique en France contiennent une diversité microbienne importante et différente des autres pays européens. La diversité des pratiques contribue en grande partie à maintenir cette diversité. Les programmes de

conservation de la diversité microbienne doivent réfléchir à prendre en compte la diversité socio-culturelle. De nouvelles espèces de bactéries lactiques ont été isolées et décrites pour la première fois dans des levains. Deux nouvelles espèces de levure ont été découvertes dans les levains.

Arboriculture

La liste d'échange d'information [arbo] est active, notamment sur la réglementation et la formation. L'année 2016 a été marquée par un décret stipulant l'inscription obligatoire des variétés pour pouvoir les commercialiser (voir partie 2 juridique)

Le RSP et l'INRA de Montpellier et Toulouse accompagnent les activités de renouvellement de la biodiversité castanéicole de Rénova dans le cadre du projet Diversifood et de la thèse de Cathy Bouffartigue. La démarche de recherche vise à mieux caractériser la biodiversité castanéicole gérée par l'association et l'incidence des pratiques sur la gestion de cette diversité. Une attention particulière est portée aux systèmes agroforestiers incluant le châtaignier. Il s'agit d'un travail de co-conception (c'est à dire que les objectifs et méthodes de recherche sont co-construits par l'ensemble des acteurs) d'une gestion dynamique et collective de la biodiversité des châtaigniers. Deux autres associations, basées dans les Hautes-Pyrénées (Association pour le renouveau de la châtaigne en Hautes-Pyrénées) et en Aveyron (Conservatoire régional de la châtaigne) participent aussi à ce projet.

Maïs et fourragères

Le RSP a co-encadré un stage avec AgrobioPérigord sur la gestion des données du collectif. Un groupe de travail sur le maïs a été mis en place avec quatre membres du RSP regroupant animateurs et paysans (ARDEAR du Centre, ADDEAR de la Loire, AgroBioPérigord, FD Civam 44). Ce groupe de travail s'est réuni quatre fois au téléphone afin de convenir des objectifs partagés, de la mise en place d'un protocole commun (réponse à la sélection, réseau multi-local d'évaluation de la diversité), de l'organisation d'une journée de rencontre nationale maïs. Cette rencontre qui a eu lieu le 21 septembre chez Agrobio Périgord lance la dynamique d'un programme national de sélection sur le maïs qui se concrétise par le dépôt d'un projet CASDAR. Le RSP s'est impliqué dans la construction du CASDAR en appui notamment sur l'animation générale et sur l'élaboration de protocoles de sélection, de gestion et d'analyse des données. Les collectifs partenaires sont l'ARDEAR du Centre, ADDEAR 42, CBD, Agrobio Périgord et FD Civam 44. Ce travail se fait en lien avec l'ITAB, l'INRA de Toulouse, l'EI Purpan et l'EPL de Valence. La manifestation d'intérêt a été déposée en novembre 2016.

Potagères

Trois rencontres spécifiques du groupe potagères ont eu lieu en 2016.

- une réunion en salle (février 2016) qui a traité des possibles collaborations avec l'Atelier paysan (recensement des besoins et des équipements déjà présents en terme de travail sur la semence potagère : tri et séchage essentiellement), de l'actualité des projets potagère en cours au RSP et de la gestion de la santé des plantes en production artisanale de semences biologiques.
- Une rencontre spécifique autour des oignons a été organisée chez Yves et Marie Giraud. Cette rencontre a permis d'échanger sur les techniques de culture de l'oignon, de réfléchir aux liens qui pourraient être mis en place dans un futur projet de recherche. Des discussions sur la notion de propriété, de gestion collective, de communauté paysanne, de filière ont été riches. Elles ont posé les bases de la mise en place d'une charte/règlement qui a vu le jour lors de la réunion sélection participative tomates
- Réunion sélection tomates : rencontre chez Jean Luc Brault. Ces rencontres ont permis de faire un bilan de l'année en cours et de poser les bases d'une charte/règlement intérieur.

Programme de sélection sur les oignons chez Agribio47

Le RSP a co-encadré un stage avec Agribio47 sur la sélection des oignons

Programme de sélection sur la tomate au sein du RSP

Ce projet regroupe le RSP, Graines del pais, Jardin en Vie, Germinance, Biaugerme, la Maison des Semences de la Loire, CBD, l'ITAB et des jardiniers indépendant réparti dans toute la France. Il regroupe une soixantaine de praticiens : artisans-semenciers, maraîchers et jardiniers. Quatre rencontres physiques ont eu lieu avec les participants du projet dont la dernière lors d'un week-end à Graines del Pais. Des points téléphoniques avec un comité de pilotage regroupant animateurs et paysans ont été organisés mensuellement. Un stage ingénieur de trois mois a été encadré sur le suivi du projet par le RSP. Ce travail se fait en lien avec l'ITAB. Le projet se divise en trois axes :

- Axe 1 : Évaluation et caractérisation participative, multi-locale et en réseau de variétés-populations de tomates
- Axe 2 : Evaluation bilan ponctuelle sur des problématiques spécifiques (actuellement comparaison tomates coeur de bœuf)
- Axe 3 : Co-évolution et brassage de diversité via différents moyens : comparaison de stratégies à la ferme

L'Axe 1 regroupe tous les acteurs du projet. Chacun est invité à semer un témoin en commun (Bargemont en 2016) et de choisir les variétés qu'il souhaite semer. Des fiches de suivis sont mises à disposition sur le site de Graines del Pais. Concernant cet axe, il est encore trop tôt pour dégager des analyses pertinentes : les données sont très hétérogènes (fiches suivi incomplètes) et les environnements pas assez nombreux (pas assez de retour de fiches). Néanmoins, ce protocole permet de structurer un groupe autour d'un projet commun.

L'Axe 2 consiste à une évaluation sur deux années de huit variétés populations de tomates et de deux variétés hybrides. Les premiers résultats agronomiques et organoleptiques ont été analysés. Sur le plan visuel (phénotypique), les hybrides semblent bien correspondre au type coeur de bœuf (avec cependant moins de chair et plus graines que les populations) mais ils se distinguent des populations d'un point de vue agronomique par leurs caractéristiques de « sélection moderne », à savoir une plus grande précocité et un plus grand potentiel de rendement (plus de bouquets floraux, plus de fruits). Cependant, ce potentiel de rendement aurait tendance à ne pas s'exprimer au mieux dans les conditions d'agriculture biologique (beaucoup de fruits mais petits, et forte sensibilité au « cul noir » liée à l'irrégularité de l'irrigation, donc difficultés à tamponner l'environnement). Ces données mettent en avant les caractéristiques communes des hybrides par rapport aux variétés-populations (plus précoces, plus productifs, plus sensibles en bio). Sur le plan organoleptique, les hybrides F1 sont globalement moins appréciés que les populations. Ils sont décrits par les consommateurs avec une plus faible intensité de goût, une peau souvent plus épaisse et plus acides que les populations. Ils sont décrits avec moins de termes positifs que les populations. Des analyses nutritionnelles ont été réalisées et sont en cours d'analyse par le groupe.

L'Axe 3 consiste à la création de croisements afin de brasser la diversité en vue de sélectionner de nouvelles variétés de tomates.

Une journée d'échange sur la sélection des tomates a été organisée le 31 mai 2016 et a permis au groupe d'échanger savoir et savoir-faire sur cette thématique.

Vigne

Différents groupes animés par des membres ou des partenaires du RSP travaillent autour de la thématique viticole. Certains œuvrent déjà depuis quelques années pour la préservation de la biodiversité des cépages et mènent des réflexions sur des pratiques paysannes de production et de gestion de cette diversité, comme c'est le cas pour le Centre d'Ampélographie Alpine en Savoie, le GEST en Bourgogne, Vignes Vivantes en Alsace, les vigneron de B.L.E au pays Basque ou encore l'association Cépage (en création) dans le Minervois. Quelques rares pépiniéristes mettent également les pratiques « modernes » en cause et s'orientent vers des pratiques viticoles plus durables.

Développement d'outils transversaux pour accompagner la gestion et la sélection dans les Maisons des Semences Paysannes

Le RSP est impliqué en collaboration avec l'INRA du Moulon et l'INRA du Jouy en Josas dans le développement d'outils pour accompagner la gestion et la sélection dans les MSPs : bases de données et logiciels d'analyse des données. Ces logiciels sont des logiciels libres et gratuits. Le code est en ligne sur un site dédié : <https://github.com/priviere>.

Base de données

Le recueil des besoins entamé en 2015 a été complété par trois nouvelles réponses. Une collaboration spécifique avec les Croqueurs de carottes, association qui regroupe des artisans semenciers a été entamée sur la gestion des données des espèces potagères. Au vu des réponses, la liste des développements à effectuer a été rédigée en collaboration avec l'INRA du Moulon. Deux stagiaires de master 2, co-encadrés par le RSP et l'INRA, ont permis d'avancer sur ces développements. Ce travail est ouvert à tous les membres du RSP. Après de nombreuses interactions entre l'INRA, le RSP et les collectifs travaillant sur les céréales, le maïs et les fourragères, une première version prenant en compte ces espèces est prête. La version actuelle peut également prendre en compte d'autres espèces telles que la tomate, les oignons, les choux, les arbres . . . mais de manière moins précise. De futurs développements en lien avec les groupes intéressés permettront d'avancer sur ces espèces.

Analyse des données

La sélection décentralisée dans des réseaux de fermes nécessite le développement de nouveaux outils d'analyse de données. Ces analyses peuvent être descriptives et statistiques. Celles-ci permettent d'apporter des informations (avec une probabilité que celles-ci soient « vraies ») aux paysans et aux collectifs pour les accompagner dans leurs sélections. Un stagiaire a été co-encadré par le RSP et l'INRA sur la modélisation statistique des jeux de données qui peuvent être rencontrés dans les programmes de sélection.

L'impact des outils dans les Maisons des Semences Paysannes

L'utilisation de tels outils dans les collectifs n'est pas neutre. Il convient d'avoir des discussions au sein des collectifs sur les potentiels impacts de ces outils dans l'organisation interne du groupe et dans son lien avec l'extérieur. Des échanges sur ces thèmes ont eu lieu au sein du groupe blé notamment.

AXE 5/ Accompagner le maintien et le renouvellement de la biodiversité cultivée



Signe d'identification pour les produits issus de semences paysannes

En application de la décision de la dernière AG, le travail a commencé pour mettre en place opérationnellement la mention Semences Paysannes en Réseau (plus bas mention SPR) durant une phase test de deux ans, et limité aux membres demandeurs durant ladite phase (BLO, Kaol Kozh). En 2016, les premiers jalons pratiques ont été jetés lors de sessions de travail collectif.

Gestion de la mention

Un groupe de travail actif sur la mention a été mis en place: tous les membres du RSP intéressés sont invités à proposer également une personne dans le suivi de ce groupe.

L'option organisationnelle retenue pour cette expérimentation est la délégation de la gestion de marque aux groupements locaux : BLO et Kaol Kozh sont opérationnels pour ce travail. La vérification sera mixte entre organisme certificateur AB et des modes de Système Participatif de Garantie (à définir) : les deux systèmes sont complémentaires par rapport aux différents critères du cahier des charges.

Cette option correspond à l'objectif de limiter les surcoûts pour le producteur et pour le consommateur. Elle

n'épuise pas la question du modèle économique. A terme, un comité national pourra être saisi en cas de litige ou de conflit.

Sur sollicitation du CA du RSP, Nature & Progrès a lancé une consultation parmi ses adhérents pour définir le niveau d'implication et l'articulation de la mention N&P (Système participatif de garantie + cahier des charges) avec la mention SPR.

La mention SPR ainsi que son logo (voir ci dessous) a été déposée à l'INPI comme marque collective simple.

Cahier des charges potagères

Il s'agit d'une première version à retravailler par le groupe de travail et à affiner à l'usage lors de la première année de test effectif en 2017. Voici les points de règlements principaux :

- Biotechnologies exclues. Pas de mixité sur la ferme avec les hybrides CMS ou autres biotechnologies.
- Le producteur doit être obligatoirement membre d'une association membre du RSP. Durant la phase pilote, les individuels hors collectifs membres du RSP ne pourront pas bénéficier de l'identifiant.
- Le producteur doit être dans un effort de sélection et de multiplication apprécié par le comité local de l'organisation.
- Le producteur doit : multiplier chez lui au moins une espèce à reproduction par graines (sexuée) (choux, oignon, haricot) s'il veut commercialiser avec la mention SPR les espèces à graines (auto-produites ou achetées selon les règles du cahier des charges : collègue, semencier RSP...) ; multiplier chez lui au moins une espèce à reproduction par plant (pomme de terre, topi, artichaut, échalote...) s'il veut commercialiser avec la mention SPR les espèces à plants (auto-produites ou achetées selon les règles du CDC : collègue, semencier RSP...).
- respecter les critères du cahier des charges qui seront vérifiables grâce aux points de contrôle.

Cahier des charges pour autres espèces

Pendant cette phase expérimentale, le RSP souhaite commencer à travailler avec les groupes demandeurs pour établir les cahiers des charges pour les autres espèces : fruits, céréales, maïs, et pour les produits transformés.

Création d'un logo



Le logo de la future mention SPR est opérationnel du point de graphique (charte graphique v.1 élaborée). Il a été conçu pour évoquer d'une part, la dimension humaine et collective des semences paysannes et d'autre part, la coévolution entre les paysans et la nature. Les deux mains entourant la graine font ainsi référence à la préservation de la biodiversité cultivée, tout en soulignant l'acte d'échange indispensable pour renouveler et développer les semences paysannes. Le cercle entourant les deux mains évoque quant à lui l'organisation en réseau. L'utilisation de deux figures géométriques imbriquées (rond dans carré) fait appel au symbolisme des formes. Le carré évoque la terre et les sociétés humaines organisées. Le cercle est lié à la symbolique du divin et représente la nature. L'alliance de ces deux formes est en adéquation avec le concept de semences paysannes : elles sont en effet la résultante de plusieurs millénaires de co-évolution entre les sociétés humaines et les plantes. Cette alliance du carré et du cercle réconcilie ainsi les concepts de nature et de culture, l'homme faisant partie intégrante de l'écosystème.

Les couleurs marron et rouge/ocre font référence au sol et à la terre. Elles ont été choisies pour se démarquer de la couleur verte communément utilisée dans le monde de l'agriculture biologique, et ainsi assurer la visibilité du logo. Enfin, le trait est irrégulier pour garder l'énergie du dessin crayonné initial : il évoque la qualité artisanale, la rusticité et le mouvement.

Partenariat Biocoop : mise en place d'un mécanisme de financement de la sélection collaborative sur fruits et légumes

Après plusieurs réunions avec différentes sections de Biocoop et une rencontre avec les sociétaires lors du congrès Biocoop en mai, une convention cadre a été signée. Elle s'articule sur deux axes :

- Une subvention fixe annuelle qui a pour objet de soutenir financièrement le travail du RSP pour : la mise en œuvre du projet de mention « semences paysannes en réseau » : mise en place, gestion, cahier des charges, règlement d'usage ainsi que pour la communication en relation avec le développement de cette mention, et la coordination des programmes de sélection d'autre part.
- Une subvention, variable annuellement, pour l'appui des projets de sélection fruits et légumes portés par les membres du RSP. Les parties conviennent de se rencontrer annuellement afin de choisir les projets de sélection de semences paysannes à lancer au titre de l'exercice suivant ainsi que de définir le soutien financier apporté par Biocoop. Chaque projet pourra être subventionné sur un plan pluri annuel maximal de 5 ans. Ainsi un projet validé en 2020 (terme de la présente convention) pourra être subventionné jusqu'en 2025 maximum.

Cette année, 3 projets ont été proposés émanant de BLO, Kaol Kozh et Agrobio 47.

2. Vie du Réseau

Les nouveaux adhérents du réseau

2 nouvelles associations ont rejoint le RSP :

- Association Les Chemins de Traverse : il s'agit de l'association d'André Bouchède (Hautes Alpes), praticien investi dans le groupe sélection participative blé. Outre un axe pédagogique autour de la mise en place de jardins (scolaire, EPHAD), l'association développe un travail de conservation/multiplication de variété de pays en lien avec le Parc des Écrins et un Conservatoire. 34 adhérents, pas de salarié.
- L'ADEAR du Tarn (ADEART) : cette association travaille de manière très proche avec Pétanielle (organisation de formation, représentant au CA de Pétanielle, et adhérents en commun). Plusieurs producteurs de Pétanielle sont impliqués dans l'ADEAR. Le président actuel développe en parallèle une association de sauvegarde du patrimoine fruitier (les 4 saisons de la vallée)



Le RSP regroupe aujourd'hui **86 structures membres** (voir liste des membres en décembre 2016 en annexe).

L'équipe salariée

L'équipe a connu pas mal de mouvements. Comme annoncé à l'AG dernière, Guy a pris sa retraite depuis le premier janvier 2016. Émilie, animatrice de la veille juridique, s'est installée dans la Drôme en télétravail. Voici les coordonnées de son nouveau bureau: Usine Vivante, 24 Avenue Adrien Fayolle, 26400 Crest. Son mèl et portable restent inchangés.

En avril, Charlotte, chargée de mission administratif et financier, est partie en congé maternité puis parental pour 14 mois. 3 mois après sa prise de poste, Audrey Foubert, sa remplaçante, nous a quitté pour aller travailler au Conservatoire végétal d'Aquitaine. Elle est remplacée depuis juillet par Agathe Ravoir.

Un stagiaire a été présent à nos côtés : Quentin Lespagnol durant 3 mois qui a travaillé sur le projet sélection tomates.

CA, groupes de travail thématique

CA : 4 CA se sont tenus en 2016. Les tableaux de communication interne à destination des membres du CA continuent d'être réalisés et semblent appréciés pour la préparation des CA. Les comptes rendus et les relevés de décisions synthétiques ont été rédigés, validés puis envoyés à chaque membre. Peu de retours

vers l'équipe cependant sur leur contenu.

Groupe de travail : le groupe communication a fonctionné cette année pour la conception des outils de la Semaine des SP et la conception du logo Semences Paysannes en Réseau.

Groupe de travail séminaire commun

Suite aux débats autour de la mention «Semences Paysannes en Réseau» (projet d'identifiant sur les produits issus de semences paysannes), de nombreux questionnements ont émergé concernant la sphère économique et son articulation avec notre travail sur les semences paysannes, notamment la répartition équitable de la plus-value au sein d'une filière, la reconnaissance des métiers, les relations avec l'aval de la filière (problème des opérateurs spéculateurs par exemple)...Ces questionnements font écho à la diversité des pratiques et des modes d'organisation collectifs autour des semences selon les contextes: objet social et statut variés (association loi 1901, formes commerciales, formes coopératives...), propriété de la semence et règles d'usage différenciées selon les collectifs.

Un groupe de travail a été créé pour organiser un séminaire sur ces thématiques en application de la décision de l'AG dernière. Il s'est donné pour objectif d'animer la réflexion autour des systèmes alternatifs qui pourraient constituer des leviers de reconnaissance des semences paysannes et des savoirs faire associés (pratiques comme produits): systèmes participatifs de garantie, nouvelles formes coopératives, rapport de force sur la filière... L'idée est de nous appuyer sur des expériences concrètes mais aussi sur la théorie des «communs»³⁷ qui fait écho à certaines des valeurs et des formes d'organisations collectives de notre réseau, et pourrait en cela constituer un cadre de pensée pour nos actions, notamment au niveau de l'élaboration et de la revendication de droits d'usage collectifs. Bilan de ce séminaire sera fait à l'AG (il s'est tenu en octobre hors de la période décrite dans le présent rapport). Le groupe de travail a travaillé toute l'année pour la préparation de cet événement (6 réunions)

Travail sur l'horizontalité

L'équipe salariée du RSP a entamé un travail de réorganisation tant au vu des projets qui se profilent sur les 2 prochaines années (mention Semences Paysannes en Réseau, nouveaux projets de sélection participative...), qu'au vu des enjeux d'horizontalité et de la nécessaire réorganisation du travail politico-juridique (entre autre passage d'un plaidoyer de délégation générale à un travail politique plus en réseau, travail de transmission, réflexion sur l'objet social....)

Suite au départ de Guy à la retraite au 31 décembre 2015, le poste de délégué général n'a pas été reconduit. Dans une optique de pérennité des actions et pour décharger le poste de Pierre qui devient beaucoup trop lourd en temps de travail, une proposition de décentralisation de l'animation a été travaillée : l'objectif serait de financer une partie du temps de travail d'un animateur régional d'une organisation. Ce temps serait dédié à la fois à l'animation semences paysannes et à la mise en réseau au niveau national par exemple sur une espèce. En 2016, une première proposition a été travaillé entre le RSP et l'ARDEAR Rhône Alpes : elle devrait aboutir à une convention permettant que 20 % du temps du poste d'animateur biodiversité de l'ARDEAR (Alexandre Hyacinthe) soit financé par le RSP et dédié à la co-animation nationale du groupe sélection participative blé.

37 On assiste actuellement à un «_retour des communs_» qui peut s'expliquer à la fois par la faillite de l'idéologie de la propriété privée et exclusive et par l'affaiblissement continu du domaine public. Un commun est en effet la somme de trois conditions et se développe à la marge de l'État et du marché_: une "ressource" partagée, des droits et obligations sur cette ressource attribués à des «_commoners_», une structure de gouvernance qui permet d'assurer la reproduction à long terme de la ressource et de la collectivité qui la gouverne.

3. Rapport financier 2016

Cf. documents joints :

- Compte de résultat 2016,
- Bilan financier 2016,
- Budget prévisionnel 2017,

Explication du résultat annuel

Le compte de résultat de l'exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016 présente un solde positif de 17 310 €.

1/ Évolution du résultat

	Au 30/09/16	Au 30/09/15	Au 30/09/14	Au 30/09/2013
Résultat d'exploitation	18 303 €	4 483 €	4 563 €	-2 928 €
Fonds associatif	61 992€	57 509 €	52 946 €	53 119 €

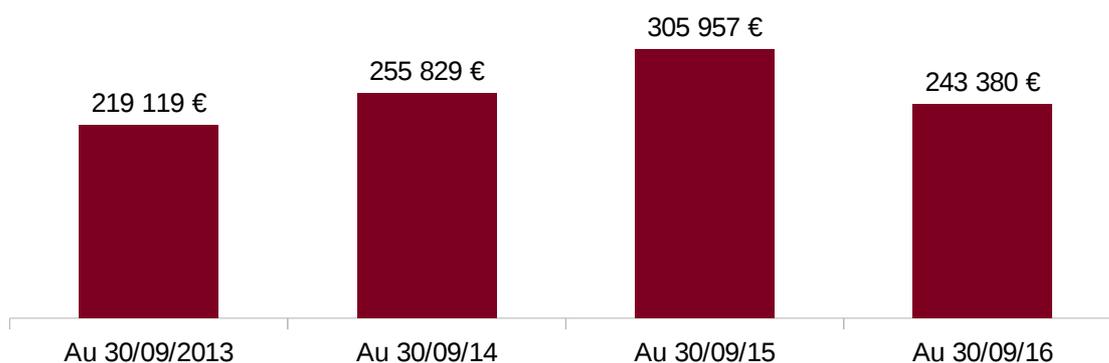
2/ Les charges :

390 961€ sur l'exercice 2015-2016, soit une baisse de 22% par rapport à l'exercice précédent.

CHARGES	Réalisé au 30/09/16	Ratio
CHARGES PERSONNEL	243 380 €	62%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	58 703 €	15%
ACTIVITÉS	87 271 €	22%
Déplacements/Missions divers	3 950 €	5%
JURIDIQUE	8 908 €	10%
RECHERCHE	60 330 €	69%
MISE EN RÉSEAU	14 082 €	16%
TOTAL CHARGES	390 961 €	100%

- Les charges de personnel représentent 62% du total de nos charges.

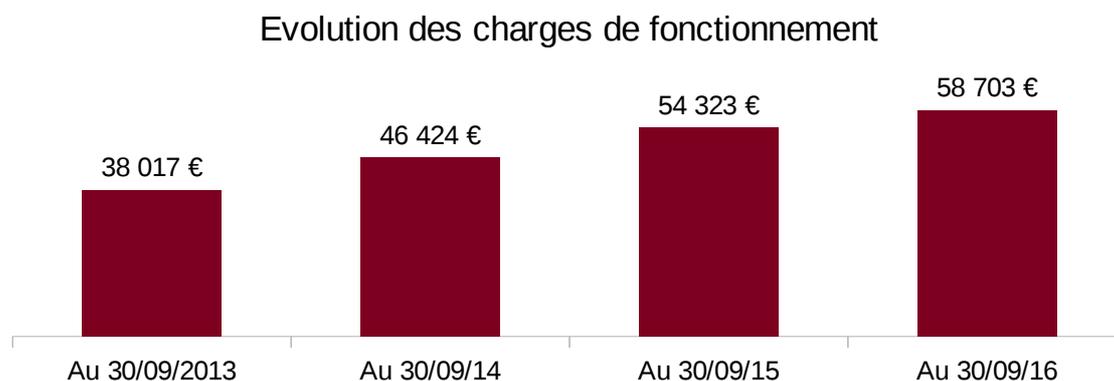
Evolution des charges salariales



Le montant des charges de personnel a baissé dû au départ de Guy en retraite, et ce malgré des mouvements salariaux (départ de Charlotte en congé maternité, recrutement Audrey, Agathe et stagiaire).

- **Les charges de fonctionnement** représentent cette année 15% du total de nos charges.

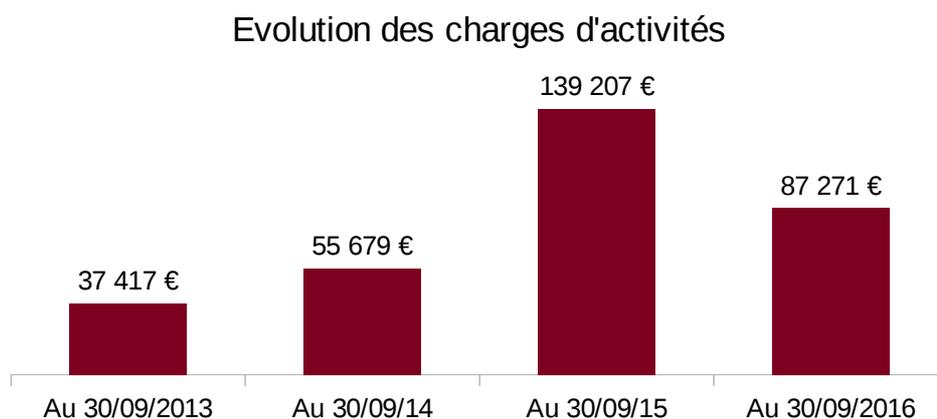
Les principales charges de fonctionnement concernent les frais nécessaires à la vie associative (CA, Assemblée Générale, réunions d'équipe), aux frais de location et charges du siège d'Aiguillon et aux frais inhérents à l'activité de l'équipe salariée (fournitures, entretien matériel,...).



Le montant des charges de fonctionnement est en constante hausse par rapport aux exercices précédents. Par rapport à l'exercice précédent, le déstockage des ouvrages « périmés » est venu augmenter comptablement les charges de fonctionnement.

- **Les charges liées aux activités sur nos projets** représente 22% du total de nos charges.

Les charges d'activités ne concernent pas le temps salarié. Il s'agit principalement : des frais de déplacements, indemnités de paysans et frais indirects de nos projets liés à nos activités de recherche, juridique et mise en réseau.



Le pourcentage et le montant des charges d'activités sont en baisse par rapport à l'exercice précédent notamment sur le pôle mise en réseau. En effet, l'année dernière il y a eu l'événement Emmaüs à Pau qui a nécessité des dépenses importantes.

Nous pouvons remarquer que les projets de recherche représentent plus des 2/3 de nos dépenses d'activités. Cela est notamment dû aux projets publics et européens (Ecoagri et Diversifood).

3/ Les produits

PRODUITS	Réalisé au 30/09/16	RATIO
STRUCTURE	80 000 €	20%
FONDS PROPRES	59 975 €	15%
AUTRES PRODUITS	30 307 €	7%
ACTIVITES	237 987 €	58%
JURIDIQUE	49 922	21%
RECHERCHE	110 733	47%
MISE EN RÉSEAU	77 332	32%
TOTAL PRODUITS	408 270 €	100%

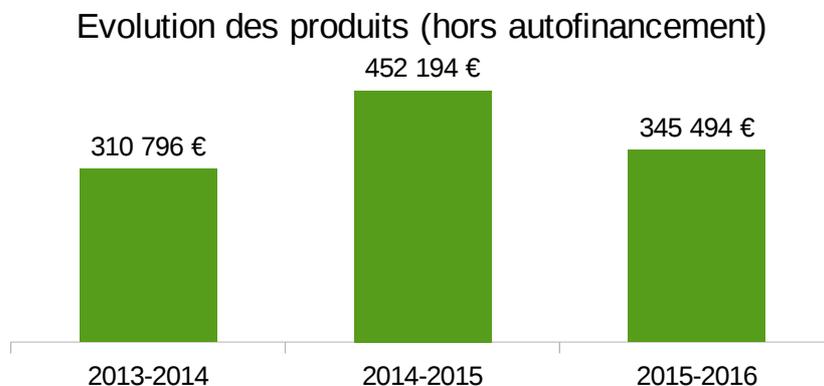
408 270€ sur l'exercice 2015-2016, soit une baisse de 19% par rapport à l'exercice précédent. (Total de 506 313 € pour 2014-2015)

- **La part d'autofinancement de l'association** représente 15 % de la totalité des produits soit 59 975€

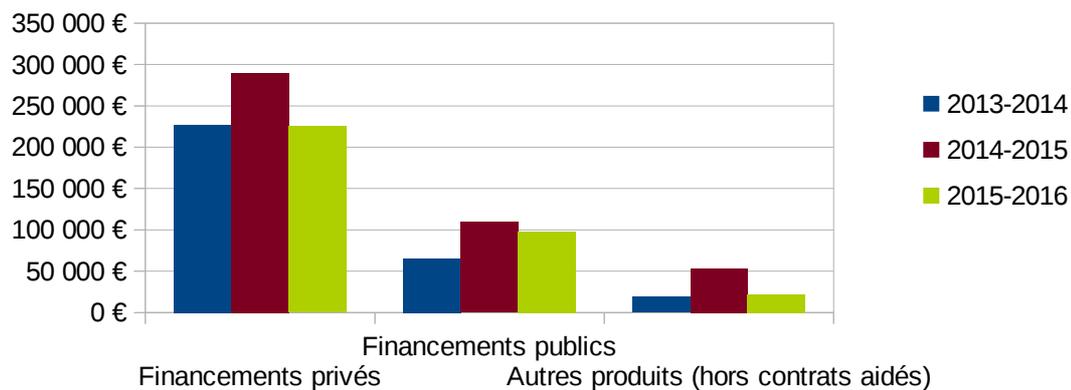
La part et le montant des fonds propres sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent ce qui révèle une meilleure capacité d'auto-financement au sein de l'association :

- Le montant des adhésions et des dons augmente mais sur le montant total des adhésions (12 725€) il manque 3 500€ à percevoir des adhésions 2016 soit 27 % du montant total des cotisations. Ce pourcentage de cotisations en attente d'être honorées est identique à l'exercice précédent.
- Les prestations d'interventions de l'équipe salarié sont en hausse par rapport à l'année dernière dû notamment aux formations réalisées.
- Les ventes de publications sont en baisse avec notamment moins de tee-shirts vendus.

- **Les financements acquis et attribués** pour la période représentent 85 % des produits.



Répartition par type de produits (hors autofinancement)



La répartition en terme de pourcentage sur la somme totale des produits (incluant l'autofinancement) tend à se modifier légèrement par rapport à l'année dernière :

La part des financements privés (fondations, associations, entreprises, etc.) et publics (institut de recherche, programme européen, collectivités territoriales, contrats aidés CUI-CAE, etc.) est restée stable par rapport à l'exercice précédent.

Les « autres produits » concernent principalement le transfert de charges (remboursement des frais des CA et autres réunions, le remboursement de l'OPCA, etc.) et la dépréciation des stocks. Il y a une nette baisse dû aux transferts de charges du séminaire et projet Léonardo l'année dernière.

Le montant des subventions publics et privées est en baisse par rapport à l'année dernière dû à l'attribution choisie cette année pour les activités réalisées.

ANNEXE : Liste des membres du RSP en décembre 2016

1001 Semences Limousines, ABDEA, ADEAR Lot, ADEAR Gers, ADEAR dU Tarn, Agrinature, Amis de la Terre, ARDEAR Centre, ARDEAR Rhône-Alpes, ARDEAR Nord-Pas-de-Calais, Association de l'Oignon le St Turjan, Association de Promotion de l'AB en Aveyron (APABA), Association des Producteurs de Fruits et Légumes Bio de Bretagne (APFLBB), Association Propositions Réflexions pour l'Environnement (ARPE), Association Vétérinaires/Éleveurs du Millavois (AVEM), BEDE, Biau Germe, Bio 82, Bio d'Aquitaine, Bio civam 11, Bio Loire Océan, Bio Provence, CAB Pays de la Loire, CANT'ADEAR, Centre d'Étude Terre d'Accueil des Blés (CETAB), CIVAM AGROBIO 47, Collectif des Semeurs 34, Collectif pour une Franche-Comté sans OGM, Confédération Paysanne, Confédération Paysanne d'Aquitaine, Cultivons la Bio-Diversité en Poitou-Charentes, DINOS, EPCC du Château de la Roche-Guyon, ERABLES 31, Fac Verte, Faire et Savoirs, FDCIVAM 44, Fédération Nationale des Agriculteurs Bio (FNAB), Fédération RENOVA, Foll'Avoine, Fruits et Nature en Revermont, Fruits oubliés, GABB Anjou, Germinance, Grain'Avenir, Graines de Noé, Graines del Pais, Groupement de Recherche en AB (GRAB), Jardin'envie, Kaol Kozh, Kerna-ùn-Sohma, La Bascule, La Boîte à Graine, La Plante Compagne, Le champs des possibles, Le Jardin de Tantugou, Les Chemins de Traverse, Le Potager d'un Curieux, Les Croqueurs de Carottes, Les Croqueurs de Pomme du Jarez, Les Jardins de Cocagne, Li mestère, MAB 16, Maison de la semence de la Loire, Mouvement d'Agriculture Bio-Dynamique (MABD), Nature&Progrès, Nature&Progrès Belgique, Oeil Dormant, Parc Naturel Régional du Queyras, Passe graines, Payzons Ferme, Pétanielle, Producteurs de végétaux du Queyras, Réseau Solimence, S.I.M.P.L.E.S., Savoirs de Terroirs, Semailles, STOP OGM Pacifique, Syndicat Touselle, Syndicat Mixte des Maisons Comtoises, Terra Millet Terre en Vie, Terre et Humanisme, TREFLE, Triptolème.